

Le 27 mai 2026

Eau potable : une surveillance renforcée mise en place après la détection de 1,2,4-triazole

À l'été 2025, des analyses réalisées par les autorités suisses ont mis en évidence la présence de 1,2,4-triazole dans certaines eaux alimentées par le Léman. Dès la connaissance de cette situation, Thonon Agglomération a immédiatement engagé, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des autorités compétentes, un suivi renforcé de la qualité de l'eau potable distribuée sur le territoire. Les analyses réalisées à ce jour confirment que l'eau du robinet peut être consommée sans danger pour la santé. L'agglomération poursuit les contrôles, travaille à la définition des modalités d'adaptation de la chaîne de traitement et rappelle que cette pollution trouve son origine dans des rejets industriels identifiés en amont du Rhône.

Une eau potable qui peut être consommée sans danger

Sur le territoire de Thonon Agglomération, la présence de 1,2,4-triazole concerne l'eau prélevée dans le Léman au niveau d'Yvoire, puis traitée à l'usine de Chevilly à Excenevex avant distribution aux habitants. Selon les périodes de l'année, cette ressource représente entre 5 et 25 % de l'eau potable distribuée sur le territoire, en complément des sources locales dont le débit diminue en période estivale.

Des analyses réalisées en octobre 2025 sur cette prise d'eau ont confirmé la présence de 1,2,4-triazole à des concentrations comparables à celles observées côté suisse, comprises entre 0,5 et pouvant atteindre jusqu'à 0,9 microgramme par litre ($\mu\text{g/L}$) selon certains relevés.

Ces concentrations sont supérieures à la limite réglementaire de qualité fixée à 0,1 $\mu\text{g/L}$ par les réglementations française et suisse sur l'eau potable. Mais cette valeur constitue une **norme de précaution** destinée à garantir une qualité de l'eau la plus exigeante possible.

Cette évaluation se base notamment sur le rapport de l'Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) publié en 2025 et fixant une valeur de consommation sans risques pour la santé, de 51 $\mu\text{g/L}$ de 1,2,4-triazole sur une période de six ans.

À ce jour, les autorités sanitaires françaises et suisses considèrent que ces concentrations **ne présentent pas de risque pour la santé humaine. L'eau du robinet peut être consommée normalement, pour tous les usages alimentaires et domestiques.**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) confirment que les concentrations actuellement mesurées restent très inférieures au seuil sanitaire établi par les autorités compétentes, au-delà duquel un risque pour la santé pourrait être identifié.

Une surveillance renforcée et continue

Même en l'absence de risque sanitaire identifié, Thonon Agglomération considère que la qualité de l'eau constitue une priorité absolue.

En coordination avec l'ARS et en lien étroit avec les autorités suisses, **un programme renforcé de suivi de cette molécule** a été mis en place depuis janvier 2026 afin d'assurer un contrôle régulier de cette molécule dans les ressources utilisées pour la production d'eau potable. Des études techniques sont également engagées pour faire évoluer progressivement certains procédés de traitement et réduire autant que possible les concentrations mesurées.

Les échanges entre les collectivités françaises, les services de l'État, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), le Cluster Eau Lémanique et les autorités cantonales suisses se poursuivent afin d'assurer un suivi commun de la situation à l'échelle transfrontalière.

► **Une pollution d'origine industrielle identifiée**

Les analyses effectuées par les autorités cantonales valaisannes le long du Rhône ont indiqué que les apports en 1,2,4-triazole se produisent principalement à partir du **site chimique de Monthey**, et principalement de l'entreprise Syngenta, fabricant de produits phytosanitaires.

Les entreprises industrielles valaisannes ont été contactées pour réaliser un état de situation de leurs rejets après traitement de leurs eaux usées dans le Rhône et pour faire un historique des substances rejetées depuis 1990 au travers de leurs stations d'épuration des eaux usées (STEP) et leur potentielle dégradation en 1,2,4-triazole.

Selon les données recueillies par le canton du Valais et fournies par les entreprises locales dans le cadre de cet état des lieux, les valeurs détectées seraient en grande partie de provenance industrielle (fabricant de produits phytosanitaires) et non pas agricole. Le service valaisan de l'environnement a exigé de la part des entreprises responsables des rejets de la substance elle-même et des substances pouvant se dégrader en 1,2,4-triazole, la mise en place de mesures pour éviter de dépasser les seuils fixés par les autorités pour l'eau potable et ainsi diminuer les apports dans le Rhône et dans le Léman.

► **Thonon Agglomération se réserve la possibilité d'engager toute démarche utile**

Comme les autorités suisses et les autres collectivités concernées, Thonon Agglomération se réserve la possibilité d'engager toute démarche utile, y compris judiciaire, afin de défendre les intérêts du territoire, protéger durablement la qualité des eaux du Léman et garantir la sécurité sanitaire des habitants.

La collectivité continuera d'informer régulièrement la population de l'évolution de la situation et des résultats des contrôles réalisés.

Qu'est-ce que le 1,2,4-triazole ?

Le 1,2,4-triazole est une molécule chimique utilisée comme intermédiaire dans la fabrication de produits pharmaceutiques, agrochimiques, biocides et autres substances industrielles. Elle peut aussi être formée par la dégradation de pesticides ou de médicaments dans l'environnement.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.thononagglo.fr (rubrique Mes services / Eau potable).